

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

17X05

COLONIES DE VACANCES PARTICIPATION DES FAMILLES

Comme les années précédentes, différents séjours de vacances sont organisés par la Commune.

Le montant de la participation municipale doit être fixé dans le but d'alléger la charge des familles, dont les plus défavorisés pourront également prétendre à des aides dispensées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Suite aux différentes consultations entreprises, 6 organismes ont été sélectionnés en fonction de la qualité des prestations proposées et des prix compétitifs qu'ils offraient :

- Association Mondial Evasion
- Association Plein Air et Loisirs
- Association Loisirs, Culture et Détente
- Association Fédération des A.I.L. (vacances pour tous)
- Association Action Expression
- Association Nouvel Horizon France

Il en résulte que les prix des séjours s'établissent comme suit :

1 – SEJOURS d'été (période comprise entre le 02 juillet 2005 et le 31 août 2005

Enfants de 6 à 10 ans – Mondial Evasion

Chabottes (Hautes Alpes)
du 16.07.2005 au 29.07.2005 - 14 jours : **815 €**

Enfants de 8 à 12 ans – Action Expression

Morbihan (Les petits matelots)
du 17.07.2005 au 30.07.2005 - 14 jours : **770 €**

Enfants de 9 à 12 ans – Nouvel Horizon France

Savoie (L'appel de la forêt)
du 04.07.2005 au 21.07.2005 – 18 jours : **949 €**

Enfants de 10 à 12 ans - Loisirs – Culture et Détente

Porto Vecchio (Corse du Sud)
du 02 .07.2005 au 19.07.2005 - 18 jours : **1000 €**

Enfants de 11 à 15 ans – Mondial Evasion

Le Tour de France des Loisirs et des Parcs
du 03.07.2005 au 14.07.2005 - 12 jours : **810 €**

Enfants de 12 à 16 ans – Mondial évasion

Espagne (Lafranc)
du 17.07.2005 au 31.07.2005 – 15 jours : **975 €**

Enfants de 13 à 17 ans – Plein Air et Loisirs

Porto Vecchio (Corse du Sud)
du 02.07.2005 au 19.07.2005 - 18 jours : **1000 €**

.../...

.../...

Enfants de 7 à 10 ans – Fédération des Ails (Vacances pour tous)

Tence (Haute Loire, La piste aux étoiles)
du 02.08.2005 au 16.08.2005 - 15 jours : **779 €**

Enfants de 8 à 12 ans – Action Expression

Tarn et Garonne (Cavaliers de la Bastide)
du 01.08.2005 au 14.08.2005 - 14 jours : **850 €**

Enfants de 12 à 14 ans – Fédération des Ails (Vacances pour tous)

Tence (Haute Loire, mont des sportifs)
du 02.08.2005 au 16.08.2005 - 15 jours : **769 €**

Enfants de 13 à 16 ans – Mondial Evasion

Anglet/ Biarritz
du 01.08.2005 au 17.08.2005– 17 jours : **985 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé
- CONSIDERANT l'intérêt des séjours en colonies de vacances pour les enfants de la commune

- ACCEPTE les prix proposés par les différents organismes ci-dessus désignés

- DECIDE de fixer la participation des familles à :

➤ **450 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera à Chabottes (Hautes Alpes) du 16.07.2005 au 29.07.2005

➤ **425 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera dans le Morbihan (les petits matelots) du 17.07.2005 au 30.07.2005

➤ **525 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera en Savoie (l'appel de la Forêt) du 04.07.2005 au 21.07.2005.

➤ **550€** par enfants pour les séjours qui se dérouleront en Corse (Porto Vecchio) du 02.07.2005 au 19.07.2005.

➤ **445 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera au Tour de France et des Parcs du 03.07.2005 au 14.07.2005.

➤ **540 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera en Espagne (Llafranc) du 17.07.2005 au 31.07.2005

➤ **430 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera à Tence (Haute Loire, La piste aux étoiles) du 02.08.2005 au 16.08.2005.

➤ **470 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera dans le Tarn et Garonne (Cavaliers de la Bastide) du 01.08.2005 au 14.08.2005

➤ **425 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera à Tence (Haute Loire, Mont des sportifs) du 02.08.2005 au 16.08.2005

➤ **540 €** par enfant pour le séjour qui se déroulera à Anglet/Biarritz du 01.08.2005 au 17.08.2005

.../...

.../...

- PRECISE que le restant du prix réel sera pris en charge par la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à reverser aux familles, les bourses et allocations accordées qui seraient versées directement à la commune.
- AUTORISE le versement des acomptes aux organismes retenus pour confirmer les réservations
- SE PRONONCE favorablement pour le versement de prestations d'action sociale revenant aux agents municipaux dont les enfants participeraient éventuellement à ces séjours dans la limite du montant prévu par les textes en vigueur.
- PRECISE que les bons de prise en charge de la Caisse d'Allocations Familiales seront déduits du montant du prix du séjour lors de l'inscription.
- PRECISE que les acomptes sollicités par les organismes seront versés suivant les conditions établies lors de la signature des conventions.
- PRECISE que les crédits nécessaires à ces paiements sont prévus au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats avec les associations retenues et rembourser les familles dont l'enfant ne pourrait pas partir pour des raisons majeures.
- SE PRONONCE comme suit :
 - POUR : : 33
 - CONTRE : : 0
 - ABSTENTION : : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 février 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER